

Mémoire soumis au
**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR
L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES AU CANADA**

AVRIL 2014



D'ici au 1^{er} juillet 2017, un million de Canadiens obtiendront leur premier diplôme universitaire. Leur réussite sera un déterminant majeur du succès du Canada dans les décennies à venir.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec Christine Tausig Ford, vice-présidente, Association des universités et collèges du Canada, vp@aucc.ca, 613 563-1236.

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA
350, rue Albert, bureau 1710, Ottawa (Ontario) K1R 1B1
613 563-1236
www.aucc.ca

AVRIL 2014

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES AU CANADA

Pour les jeunes Canadiens, la formation universitaire demeure la voie privilégiée pour réussir sur le marché du travail. Les universités canadiennes partagent la préoccupation du gouvernement fédéral à l'égard du chômage chez les jeunes, et contribuent sans relâche à la création d'emplois et à la croissance au profit de tous les Canadiens, et tout particulièrement des jeunes. Les universités prennent des mesures pour garantir que les diplômés possèdent les compétences nécessaires pour s'imposer sur le marché du travail actuel, caractérisé par la mobilité et axé sur le monde et le savoir.

Les dirigeants des universités canadiennes collaborent étroitement avec les employeurs, les gouvernements et les autres établissements postsecondaires pour mettre en commun l'information, toutes sources confondues, afin de répondre aux besoins du marché du travail, et pour coordonner des initiatives qui donneront aux jeunes de meilleures perspectives d'emploi.

UN PORTRAIT EXACT DES DONNÉES SUR L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

Partout dans le monde, les familles, les établissements postsecondaires et les gouvernements se préoccupent du chômage chez les jeunes. Ce défi majeur sur le plan du capital humain est causé par l'évolution des tendances démographiques et économiques à l'échelle canadienne et internationale. Il est donc essentiel d'examiner les données disponibles pour fonder la réflexion sur des preuves solides.

Le taux de chômage chez les jeunes Canadiens de 15 à 19 ans est largement tributaire des élèves toujours inscrits à l'école secondaire. Ces jeunes cherchent des emplois à temps partiel, souvent de très courte durée. Les études constituent leur activité principale, et non le travail. Compte tenu de ces facteurs, le taux de chômage chez ce groupe d'âge a toujours été élevé au Canada, dépassant habituellement les 15 pour cent.

En outre, les ralentissements économiques ont toujours plus d'incidence sur les jeunes de 15 à 19 ans que sur les adultes plus âgés, qui sont mieux établis sur le marché du travail et occupent davantage de postes à temps plein. Par le passé, les périodes de reprise économique ont donné lieu à une augmentation du type d'emploi de courte durée et à temps partiel qu'occupent les jeunes de 15 à 19 ans.

Le taux de chômage chez les jeunes de 20 à 29 ans diminue depuis 2009.

Le taux de chômage chez les nouveaux diplômés des universités âgés de 25 à 29 ans était de 4,2 pour cent en 2013, contre 7,1 pour cent chez les diplômés des écoles de métiers et 5,2 pour cent chez les diplômés des collèges.

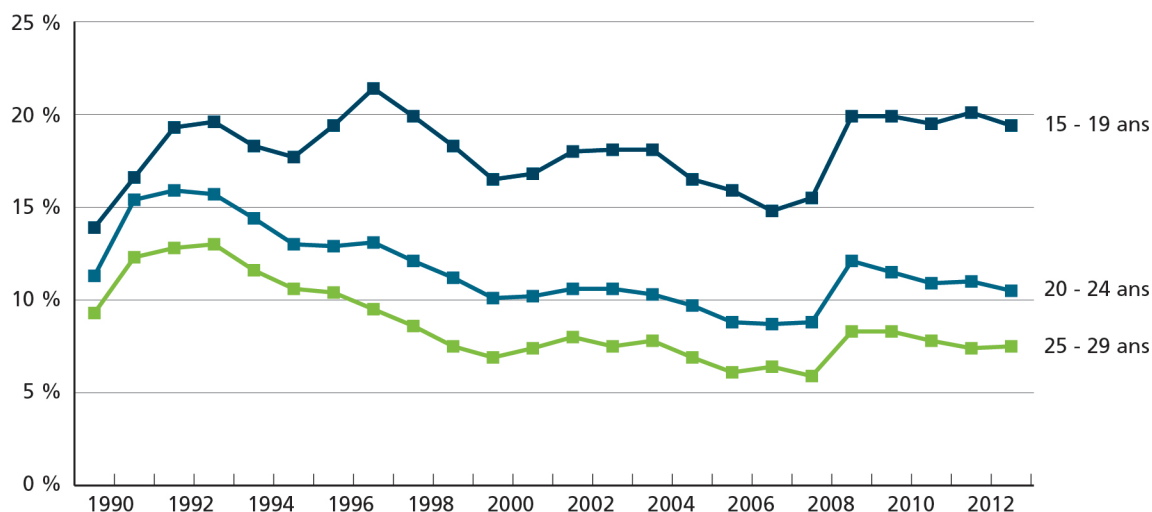
En Alberta, 56 pour cent des nouveaux emplois créés depuis 2008 sont destinés aux diplômés des universités, contre 31 pour cent pour les diplômés des collèges et 18 pour cent pour les diplômés des écoles de métiers.

L'emploi chez les jeunes au Canada est souvent comparé à la situation observée en Allemagne, où le taux de chômage chez les jeunes est actuellement beaucoup plus bas. De fait, selon les statistiques, le taux de chômage chez les jeunes Allemands de 15 à 19 ans se chiffrait à 9,2 pour cent en 2012, contre 20 pour cent chez les Canadiens du même âge. Toutefois, un examen plus approfondi révèle que la majorité des jeunes faisant partie de la main-d'œuvre active en Allemagne sont des apprentis inscrits au système dual de formation professionnelle. Par définition, les jeunes qui participent à ce type de programme étudient tout en occupant un poste d'apprenti, et ne sont donc pas comptabilisés dans le système allemand comme étant sans emploi.

Dans les faits, moins de jeunes acquièrent une expérience de travail en Allemagne qu'au Canada. Seulement 28 pour cent des jeunes Allemands de 15 à 19 ans font partie de la population active, contre près de 50 pour cent des jeunes Canadiens de ce groupe d'âge.

L'évaluation du chômage chez les jeunes impose aussi d'examiner les taux d'emploi et de chômage chez les jeunes des groupes d'âge suivants. Cette analyse est essentielle, puisqu'environ 70 pour cent des nouveaux emplois nécessitent une formation postsecondaire, et que la plupart des étudiants de niveau postsecondaire obtiennent leur diplôme à la mi-vingtaine. Or, depuis 2009, on observe une baisse importante du taux de chômage chez les jeunes de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans. **(Voir la figure 1.)** →

Figure 1: Baisse du chômage chez les jeunes dans la vingtaine depuis 2009



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Alors que le taux de chômage chez les 25 à 29 ans redescend lentement au niveau d'avant la récession, la formation postsecondaire est de plus en plus recherchée chez les travailleurs de ce groupe d'âge. Les données de Statistique Canada **présentées à la figure 2** indiquent des taux de chômage encore plus faibles chez les diplômés de niveau postsecondaire nés au Canada (la naissance au Canada est une variable de substitution efficace pour la formation au Canada). En 2013, le taux de chômage n'était que de 4,2 pour cent chez les diplômés des universités, contre 8,2 pour cent chez les titulaires d'un diplôme d'études secondaires, 7,0 pour cent chez les diplômés des écoles de métiers et 5,2 pour cent chez les diplômés des collèges.

Figure 2: Taux de chômage chez les 25 à 29 ans

	Total 2013	Nés au Canada 2013	Nés au Canada 2008
Total, tous niveaux	7,5%	6,7%	5,4%
Aucun diplôme	16,2%	16,8%	13,3%
Diplôme d'études secondaires	9,1%	8,2%	6,6%
Certificat d'une école de métiers	7,1%	7,0%	6,2%
Diplôme d'études collégiales	5,7%	5,2%	3,7%
Diplôme universitaire	6,0%	4,2%	3,7%

Source : Enquête sur la population active de Statistique Canada, où la naissance au Canada sert de variable de substitution pour la formation au Canada.

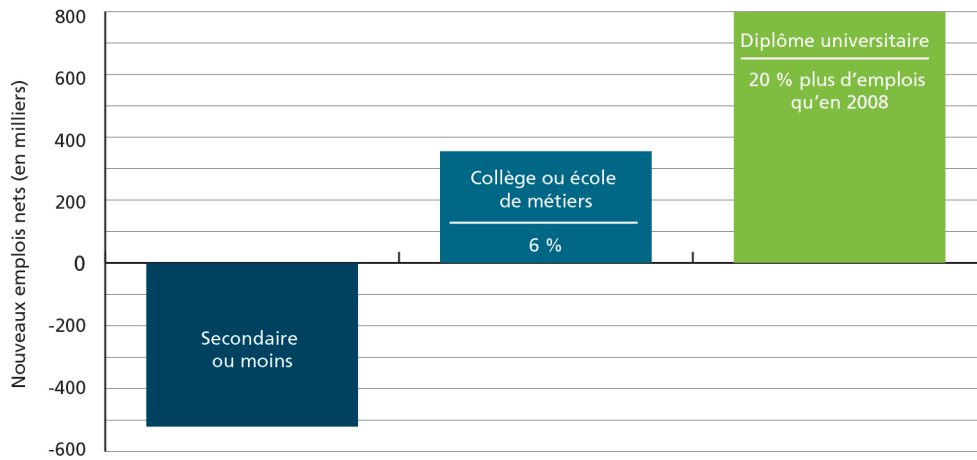
LA CRÉATION D'EMPLOIS DESTINÉS AUX DIPLÔMÉS DES UNIVERSITÉS DEMEURE IMPORTANTE

Même durant la récession, l'emploi chez les diplômés des universités a connu une forte progression : entre 2008 et 2013, 800 000 nouveaux emplois destinés aux diplômés des universités ont été créés, contre 355 000 pour les diplômés des collèges et des écoles de métiers. Au cours de la même période, 520 000 emplois n'exigeant aucun diplôme postsecondaire ont été perdus. **(Voir la figure 3.)**

Même en Alberta, où les employeurs lancent des appels pressants à l'augmentation des effectifs des métiers spécialisés, les nouveaux emplois s'adressent avant tout aux diplômés des universités. Depuis 2008, parmi les nouveaux emplois créés en Alberta, 56 pour cent sont destinés aux diplômés des universités, 31 pour cent aux diplômés des collèges et 18 pour cent aux diplômés des écoles de métiers. Le nombre d'emplois destinés aux personnes n'ayant terminé qu'un diplôme d'études secondaires a quant à lui diminué de cinq pour cent depuis 2008.

On observe en outre que les diplômés des universités obtiennent des emplois de bonne qualité, et non des contrats de courte durée. Selon Statistique Canada, parmi les 645 000 diplômés des universités de 25 à 29 ans qui occupaient un emploi au Canada en 2013, 87 pour cent détenaient un poste à temps plein. Une étude publiée par Statistique Canada le 2 avril 2014 confirme qu'entre 1991 et 2011, parallèlement à l'augmentation importante du nombre de Canadiens titulaires de diplômes universitaires, la proportion des jeunes de 25 à 34 ans occupant un emploi de niveau professionnel a augmenté de manière encore plus marquée.

Figure 3 : Entre 2008 et 2013, quelque 800 000 nouveaux emplois destinés aux diplômés des universités ont été créés au Canada



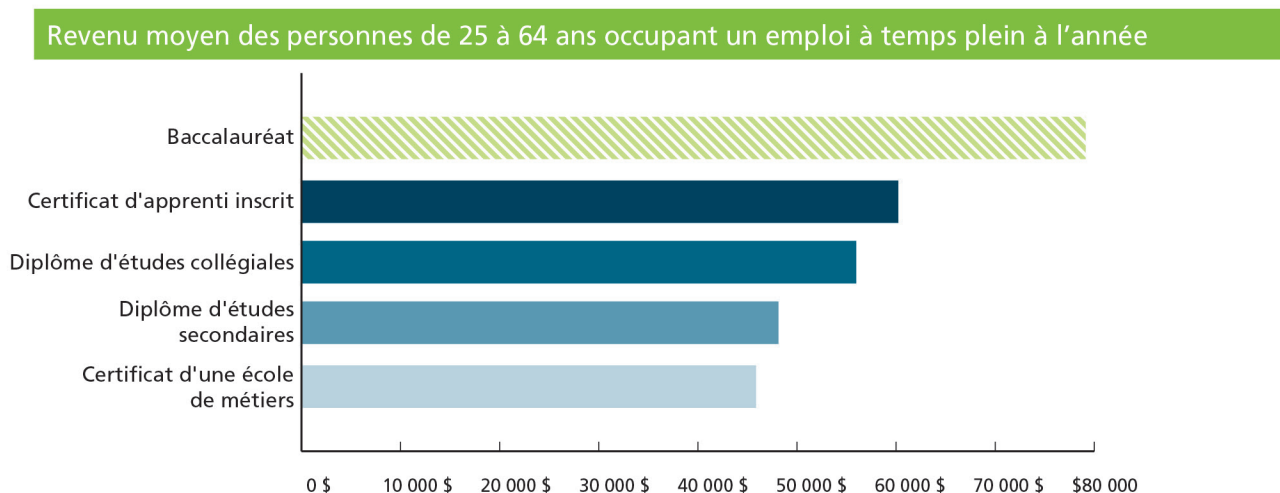
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2008 à 2013.

LES DIPLÔMÉS DES UNIVERSITÉS PROFITENT D'UN NET AVANTAGE SALARIAL

Les résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages publiés en septembre 2013 révèlent que peu importe le domaine d'études, l'obtention d'un diplôme universitaire est rentable pour la plupart des diplômés. Le revenu moyen des titulaires d'un baccalauréat d'une université canadienne se chiffrait à 79 000 \$ en 2010, tous groupes d'âge confondus, contre 60 000 \$ pour les titulaires d'un certificat d'apprenti, 56 000 \$ pour les diplômés des collèges et 46 000 \$ pour les diplômés des écoles de métiers. (Voir la figure 4.)

L'avantage salarial lié à l'obtention d'un grade universitaire est considérable pour un large éventail de disciplines. Le revenu annuel moyen des diplômés en histoire et en biologie est supérieur à 65 000 \$, tandis que celui des diplômés en informatique, en sciences de l'information et en sciences sociales avoisine les 80 000 \$. Pour les diplômés des programmes de gestion et de génie, les revenus moyens atteignent respectivement environ 90 000 \$ et 100 000 \$.

Figure 4 : L'avantage salarial des diplômés de niveau postsecondaire demeure important en 2010

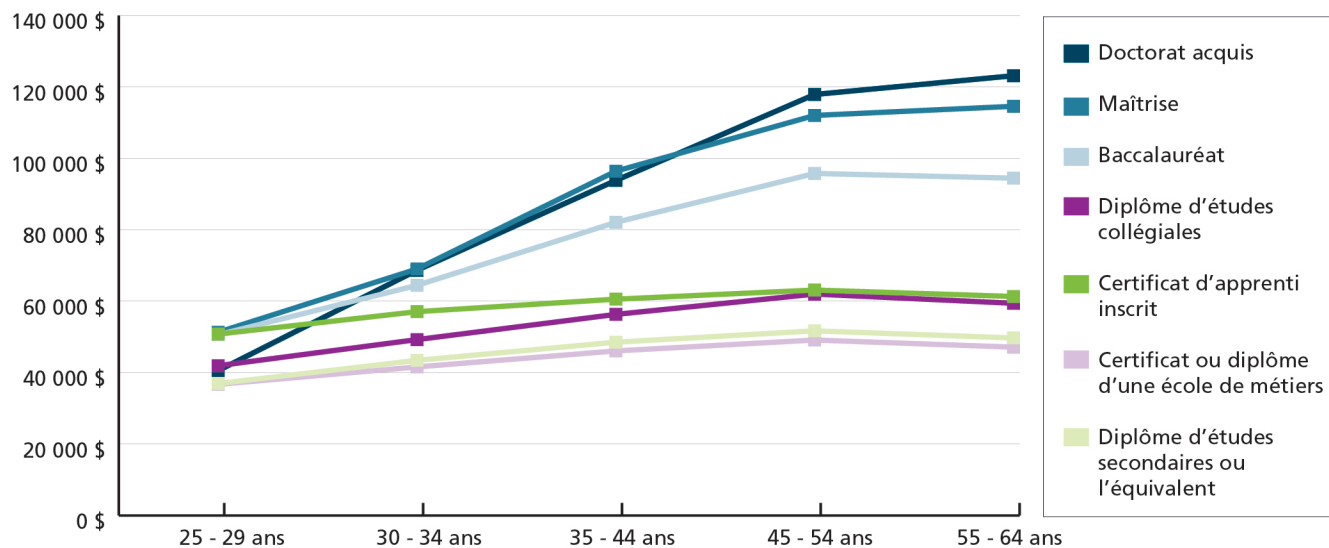


Source : Statistique Canada, 2011, Enquête nationale auprès des ménages, diplôme obtenu au Canada.

Les revenus des diplômés des universités augmentent plus rapidement et pendant plus longtemps que ceux des diplômés des autres niveaux. (Voir la figure 5.) Ainsi, bien que l'écart de revenu entre les titulaires d'un grade universitaire et les autres diplômés soit moins marqué en début de carrière, le revenu moyen des premiers progresse rapidement, jusqu'à dépasser de près de 50 pour cent celui des autres travailleurs à temps plein, à l'approche de la retraite.

Figure 5 : Le revenu des diplômés des universités augmente plus rapidement

Emploi à temps plein toute l'année, 2010



Source : Statistique Canada, 2011, Enquête nationale auprès des ménages, diplôme obtenu au Canada.

L'ENDETTEMENT ÉTUDIANT

Le taux d'emploi et les revenus des diplômés des universités augmentent, tandis que le taux d'endettement étudiant demeure stable. Quatre étudiants sur 10 obtiennent leur diplôme sans contracter de dette. Parmi les diplômés qui ont une dette, 30 pour cent empruntent moins de 12 000 \$ au cours de leurs études. Dans plusieurs provinces, les frais de scolarité ont en outre fait l'objet d'un gel ou d'un plafonnement de la hausse en fonction de l'inflation au cours des cinq dernières années. Par exemple, en Ontario, depuis la mise en place du programme Réduction de 30 % des frais de scolarité, quelque 230 000 étudiants de la province inscrits à des programmes menant à l'obtention d'un grade paient 1 730 \$ de moins en frais de scolarité qu'il y a trois ans. Enfin, les bourses d'études et de soutien qu'offrent les universités à leurs étudiants ont plus que triplé entre 1999 et 2011-2012, passant de 470 millions à 1,7 milliard de dollars.

LES ÉTUDIANTS ET LES ÉTABLISSEMENTS RÉPONDENT À LA DEMANDE DES EMPLOYEURS

Les signaux observés sur le marché du travail canadien indiquent que tous les types de diplômés de niveau postsecondaire seront en demande au cours des prochaines décennies. Les étudiants et les établissements postsecondaires réagissent à ces signaux. Les étudiants s'inscrivent en nombre record dans les disciplines en forte demande. Les universités et les autres établissements postsecondaires ont également renforcé leur capacité de répondre à la demande. Les disciplines qui connaissent la croissance la plus rapide sur les campus universitaires de partout au Canada appartiennent précisément aux domaines les plus en demande.

En effet, depuis 2005, les disciplines où les effectifs croissent le plus rapidement correspondent étroitement aux secteurs où la demande des employeurs connaît la plus forte progression. Les effectifs au premier cycle universitaire ont ainsi augmenté de près de 40 pour cent dans diverses disciplines du domaine de la santé. Les inscrip-

tions en génie, en sciences physiques et dans une variété de programmes d'études en commerce et en gestion sont également en hausse de plus de 15 pour cent. Au cours de la même période, les effectifs des programmes de langues, d'histoire, de sociologie, d'études culturelles, d'études de la condition féminine et de philosophie ont connu une baisse variant entre cinq et 20 pour cent.

L'APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE PROCURE LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR RÉUSSIR

Selon un sondage réalisé en 2013 par le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE), les grands employeurs estiment que les programmes coopératifs et les stages sont des leviers importants qui permettent de répondre à la demande en matière d'expérience de travail et qui servent de tremplin vers un premier emploi de type professionnel pour les jeunes. Les universités offrent de plus en plus de possibilités d'apprentissage par l'expérience. À l'heure actuelle, la moitié des étudiants au baccalauréat dans les universités canadiennes profitent de ce type d'apprentissage dans le cadre de programmes coopératifs, de stages ou de service à la collectivité.

L'AUCC collabore avec des groupes d'employeurs, dont le CCCE et la Chambre de commerce du Canada, afin d'enrichir les occasions d'apprentissage par l'expérience offertes aux étudiants. Elle travaille de concert avec les gouvernements pour accroître le financement alloué aux stages rémunérés, aux programmes d'entrepreneuriat et aux accélérateurs et incubateurs d'entreprises en milieu universitaire. Elle continue de collaborer avec le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre la Stratégie en matière d'éducation internationale, qui permettra à davantage d'étudiants canadiens d'acquérir les compétences internationales nécessaires dans une économie de plus en plus mondialisée. Elle explore également des moyens d'améliorer les initiatives de mobilité interprovinciale pour les étudiants canadiens afin de les préparer encore mieux à l'emploi.

DES RENSEIGNEMENTS PLUS COMPLETS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'AUCC se joint à la Chambre de commerce du Canada, au CCCE, à l'Institut C.D. Howe et à de nombreux autres pour appeler à l'amélioration de la collecte et de la diffusion des renseignements sur le marché du travail. Elle s'associe à ces partenaires pour offrir davantage d'information aux étudiants, aux parents, aux employeurs, aux établissements postsecondaires et aux gouvernements, dans le but d'améliorer la prise de décisions et l'élaboration des politiques.

L'Association a par exemple déterminé qu'il est nécessaire d'allouer des fonds à Statistique Canada pour analyser l'information recueillie dans le cadre de la première Enquête sur le milieu de travail (2012), qui renseigne sur les besoins actuels et futurs en main-d'œuvre de 25 000 entreprises. L'analyse de ces données aiderait les employeurs à cibler l'information à diffuser aux établissements postsecondaires et à utiliser pour prendre des décisions éclairées au sein de leur entreprise.

CONCLUSION

L'AUCC est déterminée à collaborer avec tous ses partenaires pour combler les besoins du marché du travail canadien et améliorer les résultats en matière d'emploi chez les jeunes. Puisqu'il est toujours difficile de prévoir avec exactitude quelle sera la demande future en matière de compétences et d'emplois particuliers, les universités canadiennes forment des diplômés qui ont acquis les compétences nécessaires pour s'adapter rapidement et facilement aux besoins en constante évolution des employeurs. Ces compétences touchent la résolution de problèmes, l'esprit critique, l'analyse des données, le leadership, la communication, le travail d'équipe, la gestion du temps et l'entrepreneuriat. Ce sont ces compétences qui assureront de meilleures perspectives d'emploi aux jeunes Canadiens, et qui contribueront à la création d'emplois et à la croissance au Canada.

RECOMMANDATIONS

- que le gouvernement fédéral augmente la collecte et la diffusion de renseignements de qualité sur le marché du travail afin de permettre aux futurs étudiants, à leurs familles et aux employeurs de prendre des décisions éclairées;
- que le gouvernement fédéral instaure un dialogue permanent et éclairé avec les universités, les autres établissements postsecondaires, les gouvernements provinciaux et les employeurs afin de mettre en commun les résultats de recherche et les données de différentes sources, dans le but de comprendre et de combler les besoins du marché du travail;
- que les gouvernements améliorent les possibilités d'apprentissage par l'expérience, dont les stages, les programmes coopératifs, les programmes d'entrepreneuriat et les programmes de mobilité nationale et internationale.